

Séance
ordinaire du 2
mars 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2^e) JOUR DU
MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE
DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.03.106

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.03.107

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des séances ordinaires du 3 février et du 17 février 2020 à 20 h;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 372 794.81\$
 - ↳ Comptes préautorisés : 1 679 797.84\$

ADMINISTRATION

5. Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de partenariat pour la commémoration au ministère des Anciens combattants.

FINANCES

6. Autorisation de versement de dons.
7. Radiation de comptes à recevoir.
8. Avis de motion d'un règlement d'emprunt.
9. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2020-1432 décrétant un emprunt de 943 000 \$ et une dépense de 943 000 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Chemin de Price.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Autorisation d'embauche d'un chef de division, opérations et prévention.
11. Ratification d'embauche temporaire d'un mécanicien classe II.
12. Autorisation de paiement d'une prime pour le service de garde du service incendie.

LOISIRS

13. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 12.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Désignation de l'inspecteur concernant l'application du règlement de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
15. Autorisation d'embauche de deux pompiers à l'essai.

TRAVAUX PUBLICS

16. Confirmation d'engagement – Programme d'aide à la voirie locale- Mesures particulières- Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales- dossier RIRL-2017-509B.
17. Autorisation de mandat de services professionnels pour une étude géotechnique dans le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Chemin de Price.

URBANISME

18. Adoption du règlement 2020-1429 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
19. Adoption du règlement 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

20. Adjudication d'un mandat à Me Roger Plante.
21. Recommandation de paiement – construction de la caserne décompte progressif no 8.
22. Autorisation de modifications AV-4 de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.
23. Adjudication d'un mandat à Me Gabrielle Côté-Pelletier.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

20.03.108 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 ET 17 FÉVRIER 2020 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et 17 février 2020 à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 3 février 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 février 2020 à 20 h en sa forme et teneur.

20.03.109 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 372 794.81\$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 679 797.84 \$.

ADMINISTRATION

20.03.110 AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE PARTENARIAT POUR LA COMMÉMORATION AU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli souhaitent commémorer le 100 anniversaire de naissance de feu le Lieutenant J.-Omer Lévesque;

CONSIDÉRANT QUE le Lieutenant J.-Omer Lévesque, héros de guerre, qui a largement contribué à l'histoire militaire de notre pays a été le premier canadien à faire l'expérience d'un combat aérien entre deux avions à réaction;

CONSIDÉRANT QUE le Lieutenant a également été le premier aviateur canadien décoré par les autorités américaines pour services distingués durant la guerre de Corée;

CONSIDÉRANT QUE les hauts faits de Monsieur Lévesque méritent un espace dédié à son nom, à sa mémoire, dans sa ville natale, afin que ce lieu soit un rappel constant de son courage et de sa vaillance;

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'aéroport régional, ancien aéroport militaire apparaît être tout désigné pour aménager cet espace, soit une salle pour la clientèle d'affaire en transit qui sera nommée en son honneur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt de cette demande d'aide financière conjointe avec la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli auprès du ministère des Anciens combattants et par la même résolution, autorise, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

FINANCES

20.03.111 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Hockey Mineur	Séries Publicité	Tarifification spéciale 100\$
Maison des familles	programme découvertes	Piscine gratuite
Municipalité de Price	Price en fête	Prêt de barrières
Maison des naissances	Brunch/publicité	115\$
Club des Espadons	Parrainage	200\$
Défi Osentreprendre	Participation	495\$
Société canadienne du Cancer	Mois de la jonquille	2 bouquets 60\$
Club Richelieu	Vins et fromages	4 billets à 50\$

20.03.112 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes d'intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3009 05	SGT 2000	227.69 \$
D 7999 00	Marie-Soleil Tremblay	149.50 \$

20.03.113 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Chemin de Price.

20.03.114 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-1432 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 943 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 943 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE PRICE

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement d'emprunt 2020-1432 décrétant un emprunt de 943 000 \$ et une dépense de 943 000 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le Chemin de Price.

Le projet de règlement d'emprunt no 2020-1432 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 943 000 \$ pour exécuter des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de Price. Le coût total des travaux est estimé à 943 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Ce règlement d'emprunt remplit les conditions de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes pour se soustraire du processus référendaire puisqu'il est financé à plus de 50 % par une subvention dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.03.115 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION, OPÉRATIONS ET PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE le poste était à pourvoir suite au départ de monsieur Paul Martineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la sélection des candidats et a rencontré trois (3) candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de monsieur Serge Richard pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Serge Richard à titre de Chef de division, opérations et prévention. Monsieur Richard entrera en fonction au plus tard le 30 mars 2020 et sera assujetti à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

20.03.116 RATIFICATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN MÉCANICIEN CLASSE II

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche temporaire de monsieur Carol Hudon à titre de mécanicien classe II. Monsieur Hudon sera assujetti à une période de probation et aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN). Il est entré en fonction le 24 février 2020.

20.02.117 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE PRIME POUR LE SERVICE DE GARDE DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les conditions de rémunération d'une prime pour le service de garde assuré par les cadres du service incendie de 350 \$ par période de 7 jours, soit un montant de 38\$ par jour de semaine et de 80\$ pour les jours fériés ainsi que les fins de semaine. Cette prime est rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

LOISIRS

20.03.118 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 12

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 12 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 1 009 258.04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 12 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 12 au montant de 1 009 258.04\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.03.119

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une personne responsable de l'application de la réglementation que celle-ci a la responsabilité d'appliquer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal désigne :

- Marie-Claude Delorme, inspectrice attitrée afin d'assurer l'application du règlement provincial suivant :
 - ✓ Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Le Conseil municipal autorise également cette personne à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Mont-Joli dans le cadre de ce règlement provincial.

20.03.120

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS À L'ESSAI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Vincent Coulombe et Philippe Veillette à titre de pompiers à l'essai. Messieurs Coulombe et Veillette seront assujettis à la convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise messieurs Coulombe et Veillette à suivre la formation de pompier 1.

TRAVAUX PUBLICS

20.03.121

CONFIRMATION D'ENGAGEMENT – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- MESURES PARTICULIÈRES- VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES- DOSSIER RIRL-2017-509B

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition des comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

20.03.122

AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE PRICE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat de services professionnels à la firme Englobe pour une étude géotechnique, suite à un appel d'offres sur invitation, et ce, au montant de 9 460\$ plus les taxes.

URBANISME

20.03.123

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1429 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1429 modifiant les aires d'affectation du plan d'urbanisme.

20.03.124 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1430 MODIFIANT DES ZONES INSTITUTIONNELLES ET INDUSTRIELLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

20.03.125 ADJUDICATION D'UN MANDAT À ME ROGER PLANTE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à Me Roger Plante afin d'établir une servitude de passage piétonnier avec le Groupe Normandin, tel qu'inscrit à l'article 28 de l'acte de vente.

20.03.126 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE LA CASERNE DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 8

CONSIDÉRANT QUE la firme Les constructions Réjean Madore ont présenté une demande de paiement no 8 pour la construction de la caserne au montant de 216 440.52\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue pour des travaux différés au montant de 95 000\$;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 8 par les firmes Stantec et Atelier 5 ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 8 au montant de 216 440.52\$ incluant les taxes à Les constructions Réjean Madore.

20.03.127 AUTORISATION DE MODIFICATIONS AV-4 DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier inscrites à l'avenant de modification AV-4 produit par Atelier 5, et ce, au montant de 535.80 \$.

20.02.128 ADJUDICATION D'UN MANDAT À ME GABRIELLE CÔTÉ-PELLETIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à Me Gabrielle Côté-Pelletier de l'étude de notaire Nadine Rioux afin d'établir un contrat vente de terrains entre madame Christine Tremblay, Monsieur Yves Bélanger et la Ville de Mont-Joli.

Par la même résolution, le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier, monsieur Joël Harrisson, ou la greffière madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de vente.

20.03.129 AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS (PAE)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise l’affichage du poste permanent de préposé aqueduc et égouts afin de combler les besoins en personnel au service des travaux publics suite aux différents mouvements de main-d’œuvre de la division eau.

20.03.130 MOTION D’APPUI AU CLUB ÉQUESTRE LES AVENTURIERS ÉQUINS

CONSIDÉRANT les objectifs et la mission des Aventuriers Équins qui consiste à organiser et développer un réseau de sentiers sécuritaires et balisés pour la randonnée équestre. Ceux-ci traverseront le territoire de la MRC de La Mitis.

CONSIDÉRANT QU’un réseau de sentiers pour la randonnée équestre peut-être un atout important pour notre population ainsi que pour le tourisme équestre.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité que le conseil municipal donne son appui aux Aventuriers Équins afin d’atteindre ses objectifs.

Enfin, la Ville de Mont-Joli pourra intervenir positivement auprès de différents organismes, partenaires et citoyens afin de faciliter l’atteinte des objectifs.

20.03.131 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

20.03.132 CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 20 h 25 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l’unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière